



5 rue Jean Jaurès
78330 FONTENAY LE FLEURY

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

1. Fonctionnement des études :

Les études sont organisées en cursus, c'est-à-dire une formation aux pratiques musicales à la fois collectives et individuelles. A l'intérieur du cursus, on distingue 3 cycles avec chacun leurs modalités d'évaluation. A partir du cycle II, la proposition d'un cursus complet peut coexister avec celle d'un parcours en cursus plus souple, en modules, encadrés par des évaluations. Il est proposé également, des parcours personnalisés pour les adultes.

2. Cursus enfants

a. Pré-cycle :

- i. L'éveil musical : il accueille les enfants de maternelle (2ème et 3ème année) et les enfants de CP.
- ii. Atelier Découverte instrument : cet atelier permet aux enfants inscrits en éveil musical CP de découvrir 6 instruments dans l'année en 12 séances de 30mn réparties entre décembre et mai de l'année scolaire en cours.
- iii. La chorale enfants : Elle accueille les enfants à partir de 7 ans (CP)
- iv. 20' Initiation instrument : 20' de cours adapté aux élèves de CP. Initiation à l'instrument avec une formation musicale intégrée.

b. Cycle I :

Il comprend un cours individuel d'instrument de 20' à 30' suivant le niveau, la formation musicale et les pratiques collectives régulières ou ponctuelles (chorale enfants, orchestre à partir de la 2ème année d'instrument).

c. Cycle II et Cycle III :

Il comprend un cours d'instrument individuel de 30' à 60' suivant le niveau, la formation musicale (sauf si entérinée), et les pratiques collectives régulières ou ponctuelles, (ensemble de violons, ensemble de guitares, chorale-adultes à partir de 15 ans).

Il est possible de s'inscrire à l'étude **d'un instrument supplémentaire**.

3. Cursus adultes

a. Traditionnel : Cycle I, II, III

Il comprend un cours individuel instrumental ou vocal (de 20' à 60' suivant le niveau), la formation musicale et les pratiques collectives (Atelier lyrique, atelier jazz, chorale adultes, musique de chambre). Il est possible de s'inscrire à une ou plusieurs, **pratique collective supplémentaire** dans la limite des places disponibles.

b. Pratique Personnalisée :

Il comprend un cours d'instrument ou de chant, avec des cours de formation musicale spécifique à chaque instrument.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Une famille correspond à un même foyer = parents + enfants seulement

Le total dû pour l'année peut être payé soit par :

- 1 chèque encaissé en octobre
- 3 chèques encaissés en octobre, janvier, et avril
- 10 chèques encaissés chaque mois de septembre à juin.
les chèques peuvent être arrondis à l'euro, sauf un faisant la balance de la somme totale due.
- *Virements : une solution est actuellement à l'étude dont les modalités de fonctionnement seront communiquées début septembre au moment des inscriptions.*
- Espèces : L'EMFF n'a pas de caisse en espèces et donc n'accepte pas les paiements en espèces.
Les personnes voulant payer en espèces devront faire un dépôt sur le compte de l'EMFF à la BPVF de Fontenay le Fleury (Cpte no 04019070780) et fournir un justificatif de leur dépôt au secrétariat en mentionnant leur nom et prénom et Trimestre/Année scolaire réglé sur le justificatif.
L'EMFF n'accepte pas les chèques vacances ni les chèques CAF.
En cas de paiement total ou partiel par un comité d'entreprise, l'EMFF restitue les chèques déjà établis lors de la présentation du chèque dudit comité pour le montant correspondant (indiquer le nom de l'élève au dos du chèque du comité). Indiquer les noms et prénom de l'élève au dos du chèque si le nom du titulaire du compte est différent.
Les frais bancaires résultant de chèques mal libellés ou non provisionnés lors de l'encaissement seront refacturés